



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTEES : 08	
VOTANTS :	33

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

**119/ OBJET : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DES
PERSONNES PRIVÉES DE LOGEMENT ET DES LOCATAIRES RENCONTRANT DES
DIFFICULTÉS**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

VU la décision du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-et-Marne dans sa séance du 23 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la C.A.F. de Seine-et-Marne a consenti à la commune de Champs-sur-Marne une aide financière au fonctionnement pour le financement de « l'action logement campésienne, accès et maintien » d'un montant annuel de 40 000,00 € pour 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière a pour objectif de consolider et de pérenniser les actions locales menées dans le champ du logement social et de l'accompagnement des publics fragilisés.

VU l'avis de la Commission solidarité du 12 novembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 17 novembre 2025.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Florence BRET-MEHINTO, Maire-Adjointe déléguée à la solidarité,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la convention la convention de financement d'aide au fonctionnement au titre des années 2025 – 2027 dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes privées de logement et des locataires rencontrant des difficultés ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025

publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Le Maire,

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025



Le Maire,
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.